

Conditions de participation et règlement du concours AGATHON 2021

Article 1 : Présentation du concours

Le concours AGATHON est une compétition organisée par l'Association Genève-Asie (AGA) ayant pour mission principale d'encourager et de mettre en lumière les travaux académiques effectués à Genève sur l'Asie.

Article 2 : Comité de l'AGA et jury du concours

Le jury du concours est composé de membres du comité de l'AGA. Les prix seront distribués courant 2022 aux travaux que le jury a estimé être les plus intéressants. L'AGA se réserve le droit de modifier le délai de participation si elle le juge nécessaire.

Article 3 : Critères d'admissibilité des participants

- Il faut avoir effectué son mémoire ou sa thèse à l'UNIGE ou l'IHEID.
- Il faut que le travail soit achevé durant l'année 2021, au plus tard le 15 décembre. Les travaux ayant été rendu en 2020 ne sont pas éligibles.
- Il faut que le sujet soit en lien fort avec l'Asie (la Russie est incluse à condition que la Russie orientale soit importante dans le sujet).
- Il faut que la vidéo soit envoyée au plus tard le jour du délai de participation.
- Il faut que le candidat précise dans son courriel le nom du professeur qui supervise son travail, et accepte que l'AGA contacte ce dernier afin de s'assurer de la qualité du travail.

Article 4 : Règles

- Les vidéos doivent durer entre 177 et 182 secondes.
- La présentation vidéo doit se faire en français ou en anglais.
- Les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel, sous condition qu'ils s'assurent que les images utilisées sont libres de droits.
- Les candidats sont d'accord que leurs vidéos soient utilisées sur le site internet de l'AGA pour une durée indéterminée.